

Arrêté n°2023 – 64 portant proclamation des résultats de l'élection des étudiants et des chargés d'enseignement au conseil de l'IUT de Troyes

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2023-54 relatif à l'élection des étudiants et des chargés d'enseignement au conseil de l'IUT de Troyes,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 5 décembre 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des étudiants et des chargés d'enseignement au conseil de l'IUT de Troyes.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège Usagers

Sièges à pourvoir : 7

Inscrits : 1568

Votants : 132

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages valablement exprimés : 129

Quotient électoral : 18,42

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste « L'Alliance »	37	2	0	2
Liste « Défendre les intérêts de tous les étudiants »	92	4	1	5

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
HEROLT Cyndel	TSITSKISHVILI Elene
GARCIA Paco	AALAOUI Lahcen
MEUNIER Sacha	KAHWAJI Jad
CLAUIN Yanis	RAVON Coline
BOULANGER Célia	ADEOSSI Ryan
HENNON Lilian	MAJCHER Jade
COFRADE Noémie	

Collège Chargés d'enseignement

Sièges à pourvoir : 2
Inscrits : 3
Votants : 3
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 3
Quotient électoral : 1

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
BARBELIN Laurie	2	1	0	1
BAUDIMONT Patrick	1	0	1	1

Sont déclarés élus :

BARBELIN Laurie
BAUDIMONT Patrick

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le

08/12/2023



le 08/12/2023

Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le

Mis en ligne le :

08/12/2023